



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

Séance plénière du Jeudi 28 juin 2018

*** ** ***

AVIS

3^{eme} réunion plénière
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2018

Jeudi 28 Juin 2018 - Hôtel de Région

Présenté par
Madame Lucette VAIRAC
Présidente
du

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

**LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**
- Vu la saisine du conseil régional en date du 15 juin 2018 référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGSA-JG/DAJA-MC/AL/CR18 - portant sur :**

1. Adoption du contrat financier Région-Etat et autorisation donnée au président du conseil régional de le signer;
2. Remplacement de Monsieur Louis MOLINIE au sein de différentes commissions sectorielles.

Etaient Présents et représentés (14):

Mmes : Joëlle BARTEBIN ; Gilberte FRENAY; Hélène NARAYANIN-SIOUSARRAM ; Marie-Claude PERNELLE ; Lucette VAIRAC

MM : Hilarion BEVIS-SURPRISE; Gustave BYRAM ; Jean-Jacques JEREMIE ; Claude KIAVUE ; Félix LUREL ; Dominique MARTINEZ ; Joël RABOTEUR ; Jack SAINSILY ; Alain SOREZE.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière sous la présidence de Lucette VAIRAC, le CCEE a émis les observations ci-après.

S'agissant du contrat financier Région-Etat :

Le CCEE prend acte de l'élaboration du contrat liant l'Etat et la Région GUADELOUPE et s'inscrivant dans le cadre du pacte financier État-collectivités instauré par la loi de programmation des finances publiques pour les exercices de 2018 à 2022.

Il a pris connaissance des propositions formulées par l'Exécutif régional, quant à sa participation à l'effort de redressement des finances nationales, dans les limites des modalités imposées par le pacte financier.

Le CCEE regrette cependant que certains critères de modulation appliqués soient défavorables à la Guadeloupe, qui accuse pourtant un retard structurel de développement, au regard de ses homologues de l'Hexagone.

Enfin, et au-delà de l'obligation de solidarité nationale, le CCEE souhaite que ces efforts financiers s'accompagnent d'une grande vigilance dans l'utilisation des fonds engagés pour fournir le service public attendu. De même, préconise-t-il que soit recherchée une plus grande efficacité de la dépense publique locale: à savoir un rapport amélioré, entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus.

En ce qui concerne le remplacement de Monsieur Louis MOLINIE au sein de différentes commissions sectorielles.

Le CCEE prend acte de la nomination de Monsieur Camille ELISABETH en lieu et place de Monsieur Louis MOLINIE, au sein des commissions sectorielles du conseil régional.

Basse-Terre, le 28 juin 2018



**LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT**